

## Licence à distance puis master en présentiel ?

Par **Uthallo**, le **07/08/2022** à **05:55**

Bonjour

J'ai 21 ans, je suis en réorientation et je suis actuellement à la recherche d'une licence de Droit à distance ; j'hésite entre le CAVEJ (il me semble que c'est la plus "connue" mais celle qui a le + d'avis négatifs), Agorassas (également la + connue et considérée comme étant la + difficile) puis celle de Lille (aucun avis sur celle-ci).

Étant donné qu'il y a plusieurs professionnels du droit sur ce forum et sans doute des responsables de Master, j'aimerais savoir si des étudiants titulaires d'une licence de Droit à distance peuvent être "discriminés" et déconsidérés, contrairement à ceux en présentiel. Je viens de lire un article de Patrick Morvan qui semblait avoir une mauvaise image des étudiants à distance, et au vu des propos qu'il a tenus, il ne semble pas les considérer au même titre que ceux qui étudient sur place, assistent à des TD, etc. Donc je pense tirer directement une croix sur les masters en présentiel à Assas.

À l'issue de ma licence à distance, je souhaiterais idéalement intégrer un master en Droit Fiscal en présentiel mais j'ai peur d'être discrédité notamment auprès des responsables de Master, en raison de certains avis divergents. Lors des candidatures, un étudiant à distance est-il traité à la même échelle ?

Je pense que ça dépend des universités et de leurs modalités, mais est-il également possible de passer d'une L1 à distance à une L2 en présentiel ? Si je ne me trompe pas, les crédits attribués sont les mêmes ?

On nous vend les licences à distance comme étant en tous points comparables à celles en présentiel, mais tous les professeurs d'université ne semblent pas être de cet avis... Je suis perplexe.

Merci d'avance à ceux qui auront pris le temps de lire ! ?

Bonne journée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/08/2022** à **23:13**

Bonsoir

[quote]

Je viens de lire un article de Patrick Morvan qui semblait avoir une mauvaise image des étudiants à distance, et au vu des propos qu'il a tenus, il ne semble pas les considérer au même titre que ceux qui étudient sur place, assistent à des TD, etc

[/quote]

C'est malheureux de lire ce genre de propos et il y a peut-être certains responsables de Master qui pensent la même chose.

Cependant, avec le COVID et le passage des cours en distanciel, il y a sans doute eu un changement de mentalité.

Je ne suis pas sûr qu'on puisse passer de distanciel à présentiel en cours de Licence. Il faudrait contacter le service de scolarité de la licence que vous choisirez.

Pour les Masters, je pense que le mieux est de tenter d'échanger par mail avec les responsables des Masters que vous visez, afin de savoir s'ils sont ouverts à l'accueil d'étudiant ayant fait leur licence en distanciel.

Pour ma part, un diplôme qu'il soit obtenu en présentiel ou à distance reste un diplôme.

Néanmoins si vous avez la possibilité d'étudier en présentiel dès la L1 faites-le (car malheureusement tous le monde ne partage ma philosophie).